

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

La réservation ne devient effective qu'après réception du contrat de réservation et de l'acompte correspondant.

Aucune réduction ou remboursement ne seront accordés en cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé.

La location est nominative, il est interdit de sous louer ou de céder son emplacement ou hébergement à un tiers.

Pour des raisons de sécurité, **les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés** d'au moins un de leurs parents.

Des frais de modification seront appliqués pour tout changement de type d'hébergement, de forfait, ou de la composition du séjour (animaux, kits, options...) survenant après la validation de la demande de réservation.

1) La modification est effectuée plus de 30 jours avant la date d'arrivée, en fonction des disponibilités : des frais d'une valeur de 50 € s'ajouteront au montant du séjour.

2) La modification est effectuée moins de 30 jours avant la date d'arrivée, en fonction des disponibilités : a) si le montant du séjour est supérieur au montant initial, des frais d'une valeur de 50 € s'ajouteront au supplément demandé, b) si le montant du séjour est inférieur au montant initial, aucun remboursement ne sera effectué. Ces frais s'appliqueront également sur place pour tout changement d'emplacement ou d'hébergement.

Des frais de modifications seront appliqués pour une demande de changement de dates de séjour sur la saison en cours à hauteur de 100 € par hébergement réservé et ce report ne peut intervenir en deçà de 15 jours de la date initialement réservée. Aucun report de séjour ne sera accepté sur une saison ultérieure.

1) EMPLACEMENT

- Règlement du séjour : 30 jours avant l'arrivée

Les emplacements sont loués de 15 h à 11 h. Une arrivée avant 15 h ou un départ après 11 h entraînera le paiement d'une journée supplémentaire.

Si vous retardez votre arrivée sans nous en aviser par écrit (fax, email, courrier) ou par téléphone (pour un événement imprévu dans les 24 heures précédents votre arrivée), la place sera considérée comme disponible le lendemain à 14 h, et l'acompte restera acquis au camping. Le client est tenu de respecter le règlement intérieur du camping et doit être assuré pour sa responsabilité civile étendue à la pratique du camping-location.

2) HÉBERGEMENT LOCATIF

- Règlement du séjour : les locations doivent être soldées au plus tard un mois avant la date d'arrivée, faute de quoi, la réservation sera considérée

comme annulée.

Si vous réservez plus de 4 semaines avant votre arrivée, vous réglez un acompte de 25 % du montant total de votre séjour + frais de réservation et en option l'assurance annulation.

Si vous réservez moins de 4 semaines avant votre arrivée, vous réglez la totalité du séjour.

- Heure d'arrivée et de départ : les locations sont disponibles à partir de 16 h, le jour de l'arrivée. Les départs doivent être effectués avant 10 h.

3) CAUTIONS

Une caution de 200 € sera versée (CB ou Chèque) le jour de l'arrivée pour la location et son équipement. Elle sera restituée le jour du départ après inventaire.

Une caution de 75 € (= 60 min) sera versée pour le forfait ménage de la location et restitué le jour du départ après état des lieux.

4) DÉLAI DE RÉTRACTATION

En vertu de l'article L.121-20-4 du code de la consommation, l'ensemble des services et prestations proposées sur ce Site, n'est pas soumis au droit de rétractation prévu aux articles L. 121-20 et suivants du code de la consommation. En conséquence, les prestations de services d'hébergement et de loisirs commandés sur le Site sont exclusivement soumises aux conditions d'annulation ci-jointes.

5) ANNULATION

L'assurance Campez Couvert garantit toutes les annulations qui ne sont pas de votre fait.

En clair, tout est garanti sauf le changement d'avis ! Ce que nous garantissons :

- Décès, accident ou maladie grave, hospitalisation de l'assuré, d'un parent ou d'un proche de la famille.
- Dommages matériels ou vols importants.
- Complications de grossesse de l'assurée.
- Etat de grossesse contre-indiquant le séjour par la nature même de celui-ci.
- Licenciement économique, rupture conventionnelle.
- Convocation à un examen de rattrapage.
- Contre-indication et suite de vaccination.
- Etat dépressif, maladie psychique, nerveuse ou mentale.
- Dommages graves causés au véhicule.
- Obtention d'un emploi.
- Suppression ou modification des congés payés.
- Mutation professionnelle.
- Refus de visa touristique.

• Convocation : en vue de l'adoption d'un enfant, en tant que témoin ou juré d'assises, pour une greffe d'organe.

• Catastrophes naturelles (au sens de la loi N° 86-600 du 13 juillet 1986 telle que modifiée).

• Interdiction du site.

• Annulation d'une des personnes accompagnant l'assuré (maximum 9 personnes).

• Séparation (PACS ou mariage).

Retrouvez l'ensemble des conditions générales d'assurance sur www.campez-couvert.com.

Lorsque le séjour est commencé, la totalité du prix du séjour reste acquise au camping au cas où le client n'aurait pas souscrit l'assurance annulation. Il n'y a pas de remboursement possible pour cause de départ anticipé ou arrivée retardée, quelles qu'en soient les raisons.

6) PRESTATIONS NON UTILISÉES

Tout séjour interrompu ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) de votre fait ne pourra donner lieu à un remboursement.

7) ASSURANCES

Les clients bénéficient pendant leur séjour de la garantie de responsabilité civile de l'exploitant pour tous dommages corporels ou matériels dont nous aurions été reconnus responsables à l'égard des campeurs.

8) DROIT À L'IMAGE

Vous autorisez expressément et sans contrepartie Le Camping du Lac à utiliser sur tout support les photos de vous ou de vos enfants qui pourraient être prises au cours de votre séjour, pour les besoins publicitaires du camping.

9) EXPÉDITION DE FACTURE ÉLECTRONIQUE

10) LITIGE et MÉDIATION

Toute réclamation éventuelle concernant la non-conformité des prestations par rapport aux engagements contractuels peut être signalée par courrier ou e-mail au gestionnaire du camping.

Dans le cadre d'un litige vous avez la possibilité de nous contacter de la manière suivante : Envoi d'un courrier par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse Camping du Lac, 518 rue de Janin ; 40440 Ondres.

Si la réponse ne vous satisfait pas, vous avez la possibilité de saisir le Centre de médiation CMAP, après un délai d'un mois suite à l'envoi de ces courriers. Vous devez déposer un dossier en ligne sur le site internet suivant www.cmap.fr ; ou par courrier : CMAP -39 avenue F.D. Roosevelt ; 75008 PARIS ; consommation@cmap.fr

EXTRAIT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

INSCRIPTION

Nous nous réservons le droit de ne pas autoriser l'entrée ou le séjour dans le camp de toute personne dont le comportement pourrait troubler l'ordre public.

L'accès au terrain n'est autorisé qu'après inscription au bureau, sous couvert d'une pièce d'identité. Elle implique l'acceptation du règlement intérieur.

Les visiteurs sans véhicules sont admis de 9 h

à 20 h, sous la responsabilité des campeurs visités. Les visiteurs n'ont pas accès à l'espace aquatique.

L'accès à l'espace aquatique est strictement réservé aux clients du camp. Pour des raisons de sécurité, les résidents du Camping du Lac doivent porter un bracelet permanent durant tout le séjour.

RESPECT D'AUTRUI

Les véhicules ne peuvent circuler dans le camp

entre 22 h et 7 h. La vitesse est limitée à 10 km/h.

Les appareils de radio, télévision, etc. ne doivent en aucun cas déranger vos voisins.

Les sanitaires doivent être maintenus en constant état de propreté par les usagers.

Les plantations florales doivent être respectées.

SÉCURITÉ

Les barbecues individuels au charbon sont interdits sur le terrain ; vous devez utiliser les

aires collectives.

La direction n'est responsable que des objets déposés au bureau ; le campeur garde la responsabilité de sa propre habitation.

ANIMAUX

En camping, ils doivent être tatoués et vaccinés avec justificatifs et maintenus en laisse.

Les animaux de première et seconde catégorie sont strictement interdits sur le camping.



Ce camping contribue activement à l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, aux économies d'énergie et d'eau, à la réduction de la production de déchets et à l'amélioration de l'environnement local.

Tarifs 2018 calculés avec le taux de TVA en vigueur au 01/01/2018 : 10 %.

